

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
2

Séance du jeudi 20 juin 2024
Salon du Lion de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt juin de l'an deux mille vingt-quatre)

Membres excusés
2

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Membre absent
1

Présents : 10

Mme Valérie MEYER, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, M. Mathieu GARÉ, M. Gilbert GOEPFERT, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 2

Mme Danielle GRUMET procuration à Mme Josiane FORÊT,
M. Fernand THUET procuration à M. Christophe EHRET

Excusées : 2

Mme Rachel BAECHTEL,
Mme Marie ADAM

Absente : 1

Mme Sylvie KUENEMANN

SOUS-PREFECTURE
02 JUIL. 2024
DE MULHOUSE

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4. Fin d'accompagnement des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) par le C.C.A.S.

A l'heure actuelle, les assistantes sociales de la CeA instruisent et suivent les familles bénéficiaires du RSA sur le Territoire de Rixheim, tandis que le C.C.A.S accompagne les bénéficiaires proches de la retraite ou sans enfant (12 dossiers).

Cependant, il est de plus en plus difficile pour le C.C.A.S. d'accompagner ces bénéficiaires, compte tenu du manque d'accès aux différentes ressources, qui lui sont refusés au motif que les agents du service n'ont pas le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS).

De plus, l'agent référent désigné pour l'instruction des dossiers RSA, au sein du C.C.A.S., n'est pas informé des différentes actions entreprises par la CeA, sur les dossiers dont il a la charge.

.../...

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, après le remplacement du RMI par le RSA, en 2009, pour matérialiser l'instruction des dossiers et l'accompagnement des bénéficiaires par le CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver la fin du suivi des bénéficiaires du RSA par le C.C.A.S.
- de notifier la présente décision à la CeA.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 24 juin 2024

La Présidente :




Rachel BAECHTEL

SOUS-PREFECTURE
02 JUL. 2024
DE MULHOUSE